



LES AMIS DU PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES
Association Loi 1901, reconnue d'intérêt général,
Affiliée à la Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT)

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION **du lundi 27 janvier 2020 à Lourdes**

Présents : Marie-Antoinette BANOS, Denis BOISSIÈRE, Bernard CANUT-ROCAFORT, Françoise CAVALIER, Janick CAZAUBON, Françoise DALIGAUX, Michèle JUDDE, Michel KADLUBSKI, Élisabeth LABAT, Hervé LATKOWSKI, Catherine LAURANS-SOENEN, Joëlle LE LAY, Daniel LHUILLIER, Jean-Louis REY, Colette RIDOU.

Excusés et représentés : Philippe BANOS représenté par Marie-Antoinette BANOS, Jean-Claude COLORADO représenté par Jean-Louis REY et Anne-Marie SOUBIELLE représentée par Catherine LAURANS-SOENEN.

La séance est ouverte à 19 h.

Votants = 18

ORDRE DU JOUR :

- I. Modification du Règlement intérieur**
- II. Présentation des travaux des commissions et permanences**
- III. Cinquantenaire de l'association « Les APNP »**
- IV. Informations**
- V. Indicateurs de suivi de l'association**
- VI. Questions diverses**

Le compte-rendu du conseil d'administration (CA) du 16 novembre 2019 a été approuvé par 17 voix pour. L'administrateur excusé et représenté n'avait pas à voter.

Le compte-rendu du CA du 21 novembre 2019 a été approuvé par 12 voix pour. 6 administrateurs n'avaient pas à voter.

La présidente ouvre la séance en rappelant que le 27 janvier 1970, dans une salle du palais de justice de Lourdes, une assemblée générale présidée par Me Raymond RITTER lance la création de l'association des Amis du Parc national des Pyrénées, dont il sera le premier président. Elle a été créée à la suite du Parc national afin de soutenir son action.

La présidente remercie le Musée du Château Fort de Lourdes qui a mis à disposition leur salle de réunion pour la tenue de ce conseil d'administration.

Jean-Louis REY narre les débuts de l'association qui comptait 920 inscrits. Il donne lecture d'extraits du premier bulletin de l'association. Ce bulletin qui est un « Tiré à part » de la revue Pyrénées, pourra prochainement être consulté sur le site internet des APNP.

I. MODIFICATION DU RÉGLEMENT INTÉRIEUR

La Commission des Statuts et Règlement intérieur, lors de sa réunion du 7 décembre 2018 avait proposé deux modifications relatives aux droits des personnes.

1) Données des anciens adhérents

Les membres de la Commission ont étudié la question : jusqu'à quand convient-il de garder les données personnelles d'un adhérent qui a démissionné ou n'a pas encore renouvelé son adhésion ?

Dans le cas du non renouvellement de l'adhésion, il est procédé à une relance, téléphonique cette année, par mail les années précédentes. Certaines personnes renouvellent leur adhésion au printemps seulement, ne souhaitant pas randonner l'hiver.

Certaines personnes démissionnent de manière impulsive et reviennent sur leur décision.

Les données déjà enregistrées facilitent le contact et le travail de saisie.

Il est proposé au Conseil d'administration de créer dans le Règlement intérieur au chapitre I – Adhésion, un paragraphe 3 – Données personnelles : « Les données personnelles enregistrées lors de l'adhésion sont exclusivement utilisées pour les besoins de communication de l'association vers ses adhérents (informations, établissement des listes de sortie). Ce sont celles du bulletin d'adhésion et elles ne sont communiquées que sur demande de l'intéressé (e). En cas de démission ou de non renouvellement, elles sont conservées jusqu'au 31 août de l'année suivante. »

Vote pour intégrer au Règlement intérieur chapitre I - ADHÉSION, un paragraphe 3 – Données personnelles, rédigé comme ci-dessus.

POUR : à l'unanimité

2) Droit à l'image

La Commission des Statuts et Règlement intérieur suggère d'ajouter le droit à l'image dans le règlement intérieur précisant qu'une personne qui ne veut pas être prise en photo lors d'une sortie devra se manifester à la personne qui prend la photo.

Il est proposé au Conseil d'administration de créer dans le Règlement intérieur au chapitre I – Adhésion un nouveau paragraphe 4 - Droit à l'image. « Il est acté que si une personne ne veut pas être prise en photo lors d'une sortie ou d'une manifestation culturelle ou festive, elle le manifestera à la personne qui prend la photo. »

Vote pour ajouter au Règlement intérieur chapitre I - ADHÉSION, un paragraphe 4– Droit à l'image, rédigé comme ci-dessus.

POUR : à l'unanimité

3) Création d'un groupe Environnement

Daniel LHUILLIER, administrateur responsable de la commission Environnement demande à ce que cette commission n'existe plus en tant que telle, car les actions menées sont reliées à la commission Relation avec le Parc national des Pyrénées dont il est membre.

Il est proposé au Conseil d'administration de créer un groupe Environnement rattaché à la commission Relation avec le Parc national des Pyrénées et de modifier le chapitre VI – Commissions, du règlement intérieur, ainsi :

- Ajout d'un paragraphe groupe Environnement qui prend le rang 6, dont le contenu est : « Le groupe Environnement a pour vocation de travailler sur des actions en lien avec le PnP comme le patrimoine naturel et paysager, Montagne propre, Montagne pour tous, ...

Le groupe Environnement est rattaché à la commission Relation avec le Parc national des Pyrénées. »

- Le paragraphe s'intitulant Groupes de travail, qui avait le numéro 6, devient le 7.

- Le paragraphe s'intitulant Liste des commissions, qui avait le numéro 7, devient le 8 et la commission Environnement est supprimée de la liste.

Vote pour modification du Règlement intérieur chapitre VI décrit comme ci-dessus.

POUR : à l'unanimité

II. PRÉSENTATION DES TRAVAUX DES COMMISSIONS ET PERMANENCES

1) Commission Animations culturelles et festives

La traditionnelle « Galette » s'est déroulée à Tarbes avec 65 inscrits (82 l'année précédente).

On constate une petite participation des adhérents des Pyrénées Atlantiques. Il serait peut-être souhaitable d'encourager le covoiturage au départ de Pau.

Le bilan financier est en léger déficit. Certaines personnes qui ne sont pas venues reprochent le fait qu'il faut payer. Le conseil d'administration n'envisage pas la gratuité de ce genre de manifestation pour plusieurs raisons. Selon le dicton, ce qui n'a pas de prix n'a pas de valeur. Il serait très difficile d'organiser le buffet sans connaître le nombre de participants. Par ailleurs la cotisation annuelle est faible.

La conférence prévue initialement le 7 février à Pau est reportée à une date ultérieure et celle prévue le 3 avril à Tarbes est maintenue. La conférence prévue le 22 mai est annulée.

L'Apéro- photos programmé le vendredi 20 mars va être lancé début février.

Les randos grillades sont programmées le mercredi 9 septembre. Sont recherchés des volontaires pour aider à l'intendance.

2) Commission Communication

La commission Communication s'est réunie le 6 décembre et a retravaillé sur le cinquantenaire (Voir le compte-rendu).

Thierry COUMEL est le référent pour la presse écrite. Françoise DALIGAUX recueille les articles de presse sur les APNP (et le PNP) qui paraissent dans La République des Pyrénées (Édition Béarn).

Catherine LAURENS-SOENEN a été interviewée par France Bleu Béarn le 14 janvier. Il est proposé une intervention mensuelle semblable Les actions pour faire connaître les APNP dans le 64 semblent porter leurs fruits : le nombre de nouveaux adhérents y est largement supérieur à celui du 65 (54 et 24).

L'association était représentée à la manifestation Boulevard du sport à Pau. De nombreuses personnes ont montré leur intérêt pour nos activités.

Bernard CANUT-ROCAFORT et Monique FARION ont rendez-vous avec La Dépêche à Tarbes pour convenir des prochaines parutions d'articles. Un contact est envisagé avec 100% Radio et Pic FM pour organiser des interviews dans le 65. Hervé LATAKOWSKI se propose pour répondre aux questions.

3) Commission Relation avec le Parc national des Pyrénées

Michel KADLUBSKI a assisté au Conseil économique, social et culturel du 17 décembre 2019. Le compte-rendu n'a pas été reçu à ce jour.

La prochaine réunion avec le PnP aura lieu le 30 janvier. Dans l'attente, la demande de subvention a été envoyée début janvier.

La rencontre avec nos amis du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises aura lieu les 25 et 26 juin 2020. Serge MAS est en charge de l'organisation.

Une rencontre avec la direction du PnP sera organisée courant du deuxième trimestre.

4) Commission des sorties et de la formation

Les sorties se déroulent sans incident notable. Il est remarqué qu'il n'y a plus de remarques sur le déficit de places disponibles. Le nombre de demandes pour des places dans les séjours a explosé.

La formation se développe. Des encadrants ont bénéficiés d'une formation spécifique « Neige et avalanches : outils d'aide à la décision » assurée par Didier RAMADE. Elle a été très appréciée.

La prochaine formation est ouverte à tous les adhérents.

L'appel pour le programme 239 va être lancé très prochainement.

5) Permanences

La permanence 64 a vu arriver une nouvelle personne, ce qui porte les effectifs à 11.

La permanence 65 souhaite recruter des randonneurs de niveau 3 pour donner des informations concrètes.

III. INFORMATIONS

Afin d'améliorer le site, un devis a été demandé pour ajouter un plan du site et le module HelloAsso.

Il conviendra aussi de faire activer une page pour le trombinoscope avec les membres du CA, les encadrants, les membres des permanences.

IV. CINQUANTENAIRE DES APNP

Ce sujet sera traité lors d'un conseil d'administration spécial.

V. INDICATEURS DE SUIVI DE L'ASSOCIATION

541 adhérents (575 à la même période en 2019)

78 nouveaux adhérents (88 en 2019)

143 non renouvellements (161 en 2019)

La séance est levée à 21 h 25.

Prochain conseil d'administration le lundi 16 mars 2020 à 19 heures à Espoey

La présidente

La Secrétaire

Marie-Antoinette BANOS

Joëlle LE LAY